



**BRAS DESSUS
BRAS DESSOUS**

Fonds de soutien Petits-fils
pour les aides à domicile



Bras Dessus Bras Dessous

Le fonds de soutien pour les aides à domicile

L'association Bras Dessus Bras Dessous a pour objectif de soutenir les aides à domicile rencontrant des difficultés dans leur vie personnelle.

www.brasdessus-brasdessous.org
contact@brasdessus-brasdessous.org

Notre raison d'être

Aider celles et ceux qui aident les plus vulnérables à rester chez eux.

Ayant une vocation d'intérêt général, le fonds de soutien peut intervenir pour les aides à domicile quel que soit leur employeur.

Notre mission

Soutenir les aides à domicile en charge des personnes âgées et handicapées qui sont en difficulté et ont besoin d'un soutien financier ponctuel.

Myriam El Khomri, Présidente d'honneur

L'association Bras Dessus Bras Dessous est soutenue par Myriam El Khomri, ancienne ministre du travail. « Les aides à domicile ont une place essentielle dans notre pays et il faut vraiment s'engager à leurs côtés. Nous devons prendre soin de celles et ceux qui prennent soin de nos aînés. »



Nos partenaires

Petits fils
SERVICES AUX GRANDS-PARENTS



Exemples de situations

dans lesquelles le fonds de soutien peut apporter une aide financière



Santé

Paiement d'un reste à charge, accompagnement spécialisé, etc



Budget

Déséquilibre budgétaire ponctuel (séparation, décès, etc)



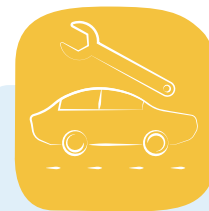
Logement

Dépôt de garantie, frais d'installation, équipement etc



Accompagnement

Aide à l'accès au micro-crédit personnel



Mobilité

Réparation de véhicule, titre de transport, etc



Etudes d'un jeune

Achat d'un équipement spécifique, frais de concours, etc

Qui est éligible ?

Le fonds de soutien s'adresse à **l'ensemble des aides à domicile** qui accompagnent les personnes âgées ou handicapées, quelles que soient les modalités d'exercice de leur métier (mandataire, prestataire ou emploi direct).

Les professionnels concernés doivent justifier d'une **activité minimale de 10 h** de travail par semaine, accomplie sur une **période minimale de 6 mois**, consécutifs ou pas, au cours de l'année précédant la demande d'aide.



Étapes pour les demandeurs d'aide



1

Télécharger le dossier
sur le site internet de
l'association :
www.brasdessus-brasdessus.org

Remplir et compléter
le dossier avec un(e)
assistant(e) social(e)

2



3

Envoyer le dossier
par mail ou par courrier

Vérification de la complétude
du dossier par un travailleur
social, prestataire de
l'association

4



5

Si le dossier est complet,
Examen de
la demande par le
comité d'attribution

Prise de décision en
séance par le comité
d'attribution

6



7

Notification de la
décision dans les 3
jours ouvrés suivant la
séance du comité
d'attribution

En cas de décision favorable,
Versement de l'aide
ou paiement
au créancier

8



Pour en savoir plus :

Vous pouvez vous adresser à
contact@brasdessus-brasdessus.org
ou par courrier au **183 rue de Javel, 75015 Paris.**

www.brasdessus-brasdessus.org

Association Loi 1901 – Déclaration n° W751271628 – SIRET n° 924 272 818 00015

